Image not found or type unknown

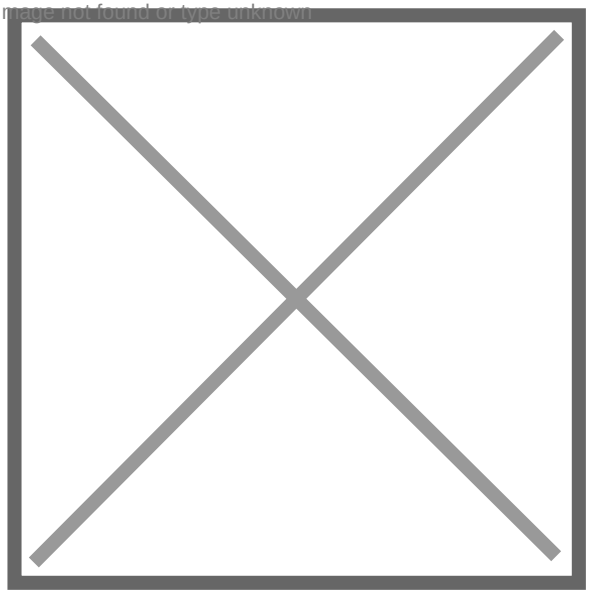

Comment changer mon patronyme

Par **Ayssa**, le **25/10/2013** à **18:33**

Salut
Je porte le nom d'un homme qui n'est pas mon père, puis-je avoir un jugement pour porter le nom de ma mère puisque mon père biologique ne m'a pas reconnu. Je présise, ma mère était déjà mariée quand je suis né.

Par **amajuris**, le **25/10/2013** à **19:58**

bjr,
il ne faut pas mélanger le nom de famille et les filiations.
si vous êtes né alors que votre mère était marié, vous devez porter le nom du mari de votre mère.
si celui-ci vous a élevé pendant plus de 5 ans (possession d'état)la filiation n'est plus contestable et votre nom de famille donné par vos parents ne peut pas être changé au motif que votre père légitime ne serait pas votre père biologique.
en outre on ne peut contester sa filiation que pendant sa minorité et dans les 10 ans qui suivent la majorité soit 28 ans.
cdt
cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés